

DEPARTEMENT : Linguère

ARRONDISSEMENT : Linguère

# ETAT CIVIL

COMMUNE  
Linguère

CENTRE DE (1)  
Linguère

## EXTRAIT du REGISTRE des ACTES de NAISSANCE

Pour l'année mille neuf cent (2) Mil neuf cent quatre vingt quatre  
(en lettres) AN 20.....

N° dans le Registre Six cent quarante trois  
(en lettres) (N° dans le registre chiffres)

Le vingt sept juillet mil neuf cent quatre vingt quatre Année  
à ..... heures ..... minutes est né(e) à LINGUERE  
LIEU DE NAISSANCE

un enfant de sexe Féminin  M ou  F

KADIATA  
PRENOMS

MAN GANE  
NOM DE FAMILLE

de MAMADOU  
PRENOMS DU PERE

et de ROKHAYA  
PRENOMS DE LA MERE

NDOUR  
NOM DE FAMILLE DE LA MERE

Pays de naissance pour les naissances à l'étranger(3) .....  
(écrire en majuscules le lieu de naissance, les prénoms et le nom)

JUGEMENT  
D'AUTORISATION D'INSCRIPTION  
(EX JUGEMENT SUPPLETIF)

Délivré par le juge de Paix de .....

Le ..... Année.....  
(en lettres)

Sous le numéro .....  
(en lettres)

Inscrit le ..... sur le registre des Actes de Naissance de l'année



AN 20.....  
(N° dans le registre chiffres)  
AN 20.....

EXTRAIT DELIVRE PAR LE CENTRE DE  
Linguère

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A Linguère le 24 Dec 2019  
L'Officier d'Etat Civil soussigné

Prénoms et Noms .....

(1) (2) (3) Notes et mentions marginales au verso  
(4) Rayer la mention inutile



COMMUNE DES PARCELLES ASSAINIES  
CENTRE PRINCIPAL DE L'ETAT CIVIL  
CENTRE SECONDAIRE DES PARCELLES ASSAINIES

# CERTIFICAT DE MARIAGE CONSTATE

ACTE N° 166/2014

Nous ABDOU CISSE ADJOINT AU MAIRE  
OFFICIER D'ETAT CIVIL du CENTRE DES PARCELLES  
ASSAINIES DAKAR

Certifions que ISMAEL BASSENE ENSEIGNANT né le 08 OCTOBRE  
1982 à NGUITH Domicilié au quartier DIAMACHENE à  
CAMBERENE DAKAR fils de ALEXANDRE ALASSANE BASSENE  
et de MBENE NDIAYE d'une part, Et KADIATA  
MANCANE ELEVE né le 27 AOÛT 1994 à LINGHERE  
Domiciliée à la même adresse fille de MANADOU  
MANCANE et de ROKHAYA NDOUR d'autre part  
ont contracté mariage entre eux selon la coutume

le Deux Mars Deux Mille quatorze -  
Et que ce mariage a été enregistré par nous le Vingt Sept Mars  
Deux Mille quatorze à DAKAR

L'époux susnommé nous déclare opter  
Pour la POLYGAMIE  
Et déclare opter pour (régime) matrimonial la SEPARATION DES BIENS

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dakar, le 07 MARS 2014



L'Officier de l'Etat-Civil

Moustapha MBENGUE  
Officier d'Etat Civil  
Délégué



REGION DE DAKAR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

VILLE DE DAKAR

ETAT CIVIL

CENTRE DE/(1)

COMMUNE DES PARCELLES ASSAINIES

PARCELLES ASSAINIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCE

Pour l'année deux mille (2) Deux Mille Dix Huit (en lettres)

AN 2018

N° dans le registre Trois Mille Cent quarante quatre (en lettres)

3144

N° DU JUGEMENT EN C

Le Huit NOUVE deux mille Dix Huit

à 11 heures 45 minutes est né (e) à DAKAR

un enfant de sexe féminin ou F (4) LIEU DE NAISSANCE

FATOUMATA

BASSENE

DE PRENOMS

NOM DE FAMILLE

ISMAEL

et de PRENOMS DU PERE

KADIATA

MANGANE

PRENOMS DE LA MERE

NOM DE FAMILLE DE LA MERE

Pays de naissance pour les naissances à l'étranger (3) (écrire en majuscules le lieu de naissance, les prénoms et le nom)

JUGEMENT D'AUTORISATION D'INSCRIPTION (EX-SUPPLETIF)

Délivré par le juge de paix

le (en lettres)

sous le numéro

inscrit le sur le registre des Actes de Naissance de l'année



AN 20

N° DU JUGEMENT EN C

AN 20

EXTRAIT DELIVRE PAR LE CENTRE DES

Parcelles Assainies

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFOR

A DAKAR le 06-10-2

L'Officier de l'Etat Civil

Prénoms et Nom

1) (2) (3) Notes en mentions marginales au verso

RESERVE 3 0 DEP CL CEC

Moustapha MBENGUE

Officier d'Etat Civil

DN S PN



